

PROFESSEUR

Christine LANDAULT
Diplômée d'Etat

LIEU DES COURS

P.O.P.D - 18/20, rue de la Digue - MAISONS-LAFFITTE

DATE DE REPRISE DES COURS

Mercredi 10 septembre 2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR INSCRIPTIONS

Uniquement par mail
danse.usml@live.fr
Maryne RIDOUARD
Secrétaire

AUTRES RENSEIGNEMENTS

 06.77.45.28.95
Martine ASSUERUS
Présidente



DANSE CLASSIQUE

2025 . 2026



SAISON 2025 - 2026			
JOUR	HORAIRES	NIVEAU	LIEU
MERCREDI	10h00 – 11h00	4/5 ans	POPD Salle A
	11h00 - 12h00	5/6 ans	
	13h00 – 14h00	6/8 ans	
	14h00 – 15h00	8/10 ans	
	15h00 – 16h30	11/14 ans	
	16h30 – 18h00	À partir de 15 ans	

Cours de Danse Classique à partir de 4 ans

Les cours seront maintenus en fonction des effectifs
et de la disponibilité des salles

Tenue de danse obligatoire

Les références des tenues de danse
vous seront communiquées à la rentrée par le professeur

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs (sauf dans certains cas)

Il est remplacé par :

un questionnaire santé QS Sport rempli et conservé par les parents
et une attestation signée et remise à l'USML Danse

TARIFS SEMESTRIELS <i>pour un cours par semaine</i>	
1h00	151 €
1h30	181 €

COTISATION ANNUELLE USML		REDEVANCE A LA VILLE	CHARGES ENERGE- TIQUES
<i>Age</i>	<i>Par adhérent</i>	<i>Résidents Hors Maisons-Laffitte et Mesnil-le-Roi</i>	<i>Mairie Maisons-Laffitte</i>
Moins de 20 ans	33 €	10 €	10 €
Plus de 20 ans	45 €	10 €	10 €

Droit d'entrée

8 € pour une première inscription à l'USML

Remise par famille

- **34 € pour 2 adhérents**

- **44 € pour 3 adhérents**

inscrits à la section USML Danse

RÈGLEMENT

A l'inscription, 1 chèque ou deux chèques, à l'ordre de « USML DANSE »
vous seront demandés :

Encaissement du 1er chèque en octobre et du 2nd chèque en février.

Chèques Vacances ANCV, Coupons Sport ANCV , PASS + sont acceptés

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement correspondant